



Le 2 juillet 2024

Chamagnieu - Mianges

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2024

Présents :

Mesdames Agnès BALLEFIN, Adeline BENARD, Laure BERNARD, Odile CHARDON, Raquel DUNCAN, Pascale GELIN, Anne MATILLAT, Pascale QUENTIN

Messieurs Jean-Marc BAUDELET, Eric BAZIN, Romain BERTRAND, Jean-Yves CADO, David LAUTSCH, Romain MAISONNETTE, Claude MARTINEZ, Sébastien PINCHON, Philippe SIROT, Olivier TRIOULAIRE

Pouvoir : Anne BEROUD donne pouvoir à Anne MATILLAT

Secrétaire de séance :

Mr David LAUTSCH a été nommé secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 9 avril 2024.

Ordre du jour :

- Délibérations

1. Renouvellement de la convention de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes
2. Tarif de vente du livre « Il était une fois Chamagnieu-Mianges »
3. Demande de subventions pour un aménagement sécuritaire de la voirie à l'intersection du chemin des Tâches et du chemin des Bulliances
4. Révision du bail à loyer 2024 de l'épicerie
5. Révision des tarifs de location des salles communales et du stade

- Informations diverses

DELIBERATIONS

1. Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes

Monsieur le Maire et Mr BAUDELET (adjoint en charge des finances) expliquent que la Ligne de Trésorerie souscrite en juillet 2023 arrive à échéance. Afin de continuer à mener à bien les différents projets de la commune il convient d'en souscrire une nouvelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant de 1.000.000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

- La Ligne de Trésorerie Interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet*
 - Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.*
 - Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de CHAMAGNIEU décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes sont les suivantes :*
 - Montant : 1 000 000 Euros*
 - Durée : un an maximum*
 - Taux d'intérêt applicable à un tirage par l'Emprunteur à chaque demande de versement des fonds : ESTER + marge de 0,84%*
 - Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.*
 - Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle civile*
 - Frais de dossier : 0,05% du montant de la ligne*
 - Commission de non-utilisation : 0,05% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit*
 - Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.*
 - Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.*
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.*
- AUTORISE le Maire et/ou l'adjoint aux finances à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la Ligne de Trésorerie Interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.*

2. Tarif de vente du livre « Il était une fois Chamagnieu-Mianges »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de fixer le tarif de vente du livre « Il était une fois Chamagnieu-Mianges » à 25,00€

3. Demande de subventions pour l'aménagement sécuritaire de la voirie à l'intersection du chemin des Tâches et du chemin des Bulliances

Monsieur le maire explique qu'il est possible de déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Département de l'Isère, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Etat, de l'Europe, ... pour l'aménagement sécuritaire de la voirie à l'intersection du chemin des Tâches et du chemin des Bulliances.

Ce projet est évalué à 59.052,09 € HT, soit 70.862,51 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *DECIDE de demander des subventions auprès du Département de l'Isère, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Etat, de l'Europe, ...*
- *DEPOSE un dossier complet auprès de chaque organisme afin d'obtenir la subvention*
- *CHARGE le maire du suivi de ce dossier.*

4. Révision du bail à loyer 2024 de l'épicerie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *DONNE SON ACCORD pour une augmentation de 5,22 % à compter du 1er juillet 2024 du bail l'épicerie sis 2577 route de Vienne – Bâtiment A – Les Ormes,*
- *DIT qu'elle correspond à celle fixée par l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) du 4e trimestre 2023,*
- *DIT qu'ainsi le loyer mensuel passera de 1.552,50 euros à 1.633,54 euros (mille six cent trente-trois Euros et cinquante-quatre Cents),*
- *PRECISE que la provision pour charges correspondant à 8% du loyer, elles passent de 124,20 euros à 130,68 euros*
- *DIT que la recette totale sera inscrite dans le budget primitif de l'exercice 2024, chapitre 75, article 752 « revenus des immeubles ».*

5. Révision des tarifs de location des salles communales et du stade

Monsieur le Maire explique que dernièrement nous avons voté des tarifs pour la location des salles du CMA, de la Salle des Fêtes, ainsi que du stade et de ses abords. Ces tarifs étant apparemment trop élevés pour certaines structures, Monsieur le Maire propose de revoir ces tarifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

- *DECIDE de ne pas modifier les tarifs fixés lors des conseils municipaux du 6 décembre 2023 et du 19 mars 2024*
- *PRECISE que les tarifs demi-journée ou soirée s'entendent pour une durée maximale de 4h consécutives*
- *PRECISE que ce tarif pour la salle des fêtes n'est pas valable les week-ends*

INFORMATIONS – PROJETS

TRAVAUX :

MAIRIE :

- La réception du chantier avec réserves a été effectuée le 1^{er} juillet. Les entreprises ont maintenant 1 mois pour lever les réserves.
- Les tables et l'écran pour la salle de conseil ont été commandés et seront livrés courant juillet
- Le béton désactivé du parvis sera réalisé semaine 30
- Le déménagement de la Mairie est prévu les 2 premières semaines du mois d'août. A cet effet la Mairie sera fermée la semaine du 15 août.
- La Mairie étant depuis peu éligible à la fibre, elle est en cours d'installation
- Les retours positifs concernant les pierres apparentes de la façade sont très nombreux

ECOLE :

- La fibre est en cours d'installation

CHEMIN DES ARCHINAUX :

- Les travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs ont débuté le 1^{er} juillet et devraient se terminer fin août
- De nombreux riverains sollicitent l'entreprise Jean LEFEBVRE afin de profiter de l'occasion pour aménager leurs entrées (à leurs frais)
- Les travaux au niveau du lotissement La Fontaine se dérouleront en parallèle. Ils devraient commencer le 23 juillet et durer environ 3 semaines
- Lors de la réalisation des trottoirs en béton désactivé les riverains ne pourront plus entrer ou sortir leurs véhicules durant 4 jours afin de permettre un bon séchage. Ils en seront avertis en amont

DIVERS :

- Afin de pallier l'absence temporaire de nos agents techniques, la tonte a été confiée à l'entreprise CAPRS pour 1 an. Un remplaçant a été recruté pour les autres travaux
- Une nouvelle décharge sauvage de matériaux amiantés nous a été signalée vers la station d'épuration. Le Maire a demandé l'aide de conseillers municipaux afin de les évacuer vers un site de retraitement afin d'éviter une facture de 7620,00€. Ils utiliseront bien évidemment les protections appropriées

CCAS :

- Le 2^{ème} logement situé au-dessus de la bibliothèque, actuellement en cours de rénovation, a été accordé à Nataliia THOMASHKOVA afin de permettre un rapprochement familial

DATES A RETENIR :

- 13 juillet FEU D'ARTIFICE (au stade)
- 21 septembre INAUGURATION de la Mairie, de l'école et de la Bibliothèque
- 13 octobre COURSE-RANDO entre Chamagnieu et Mianges (7 kms, 13 kms, parcours enfants)

Le Maire lève la séance à 22h15 et remercie les personnes présentes.

Le Maire
Jean-Yves CADO



Le secrétaire
David LAUTSCH

